

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 29

VOTANTS : 37

Étaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Crozat, M. Damon, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Agogué	à M. Chevré
Mme Bourdin	à Mme de Metz
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Fleury	à M. Cammal
M. Chenuet	à M. Morel
Mme Rollando	à M. Chaborel
Mme Perron	à M. Tagot
Mme Rabourdin	à M. Boucher
M. Colpin	à Mme Flandry (absente)

Était absente excusée :

Mme de Crémiers

Étaient absents :

Mme Flandry (avec le pouvoir de M. Colpin),
M. Pressoir,

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/123

Objet : Exercice 2024 – Budget Annexe Gemapi – Décision Modificative n° 2

*Vu l'instruction comptable M57,
Vu le budget primitif 2024 voté le 15 décembre 2023,
Vu le budget supplémentaire 2024 voté le 28 juin 2024,
Vu la décision modificative n° 1 votée le 05 avril 2024,*

Afin de pouvoir mandater la somme de 1 080, 00 € relative à un dégrèvement sur la Taxe Gemapi, il convient d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>Chapitre 011</i>	<i>Charges à caractère général</i>	<i>-1 100,00 €</i>
6236 - 01	Catalogues et imprimés et publications	-1 100,00 €
<i>Chapitre 014</i>	<i>Atténuation de produits</i>	<i>1 100,00 €</i>
7391118 - 01	Autres rest. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	1 100,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 11 septembre 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 13 septembre 2024,

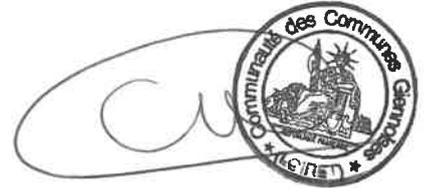
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTÉ** la décision modificative n° 2 ci-dessus relative au budget Gemapi,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette modification budgétaire et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 7 octobre 2024

Le Président,
Francis Cammal

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 30 septembre 2024